

Assemblée générale de l'association VIVRE EN BORD DE BAIE tenue le 10 décembre 2021 à 20h30 à Hillion

Accueil par le président

Présentation de la soirée

- Rapport moral et d'activités,
 - Rapport financier,
 - Questions sur les rapports présentés,
 - Vote des rapports,
 - Perspectives 2022, (systèmes d'endiguement, digues privées, accès aux rapports d'études, élargissement de l'association,..)
 - Modification des statuts,
 - Questions,
 - Vote pour l'élargissement et la modification des statuts,
 - Questions diverses,
 - Cotisations 2022, vote.
-
- Renouvellement du conseil d'administration.

Nombre d'adhérents à jour de cotisation : 48

Quorum : 25

Membre d'honneur : 1

Nombre d'adhérents présents : 17

Nombre de pouvoirs valides : 11

Total : 28

Quorum atteint

Rapport moral et d'activités

Rappel des missions confiées par l'AG du 22/11/2019

- Suivi du procès,
- GR34 : chicanes et panneaux d'interdiction aux vélos,
- GEMAPI : rehaussement des digues et digues privées,
- Taxes foncières,
- Elargissement de l'association aux propriétaires d'un terrain non bâti.

Avant d'aborder ces points, 1 information

L'association

Elle compte 48 adhérents à jour de cotisation et 1 membre d'honneur. 10 nouveaux adhérents en 2020-2021. 6 personnes n'ont pas ré adhéré.

Suivi du procès

L'audience a eu lieu le 17/1/2020 à Rennes, étaient présents Jean-Yves Cabaret, Jean-Pierre Vilsalmon, Sylvain Lelièvre. Notre requête a été rejetée, le CA de VBB a décidé de ne pas faire appel du jugement. Vous avez eu un courrier explicatif le 13/02/2020 et un rappel des points essentiels le 1/12/2020.

GR34

Le 9/9/2020 nous avons eu la visite sur site de Mme Oisel la nouvelle personne en charge à SBAA du GR34. Nous lui exposons les problèmes de chicanes peu dissuasives et de signalisation.

La signalisation est refaite et bien positionnée sur les chicanes, la chicane près du "trou à Moreau" a été refaite, une barrière a été installée à Pissoison. Les vélos passent plus difficilement !

GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Comme reprise après une année perturbée on adresse le 30/3/2021 un courrier à SBAA

On pose des questions précises :

SBAA a-t-il la pleine compétence de la GEMAPI ?

Emploi du produit de la taxe GEMAPI ?

Relevé topographique ?

Quel niveau de protection a-t-il été défini par l'étude de dangers ?

On fait part de nos inquiétudes concernant les digues et l'écoulement des eaux douces.

Réponse à notre courrier du 30/3/2021 datée du 27/4/2021

Aucune réponse concrète à nos questions mais 2 phrases énigmatiques.

Sur le secteur du fond de baie d'Hillion, Yffiniac et Langueux, il a été décidé de lancer les démarches administratives de classement de deux systèmes d'endiguement pour la protection contre la mer. Des études complémentaires sur l'Urne, le Cré et le St Jean vont également être lancées pour caractériser les enjeux et envisager une amélioration du fonctionnement hydraulique des cours d'eau dans l'objectif d'atténuer les risques d'inondation.

Réunion du 4/6 à Yffiniac

On nous annonce qu'il n'y aura pas un système d'endiguement de Bout-de-Ville à Pissoison comme annoncé le 14/1/2019, mais 1 SE de Bout-de-Ville à l'Urne et un second du Cré à Pissoison, les digues du fond de l'anse d'Yffiniac ne font plus partie de la GEMAPI. On comprend maintenant ce que signifiait la phrase précédente :

Des études complémentaires sur l'Urne, le Cré et le St Jean vont également être lancées pour caractériser les enjeux et envisager une amélioration du fonctionnement hydraulique des cours d'eau dans l'objectif d'atténuer les risques d'inondation.

Niveau de protection fixé par l'étude de danger est de 6,90m. Ce qui signifie que SBAA s'engage à réaliser puis maintenir en bon état une digue ayant une altitude de 6,90m.

Des études complémentaires vont être réalisées :

- Etude hydraulique
- Diagnostic de territoire destiné à mesurer précisément **les enjeux** !

Les barrages de Létivy à Langueux et de l'écluse à Yffiniac rentrent dans la GEMAPI.

Réunion publique

On entend beaucoup de généralités maintes fois entendues.

La GEMAPI sera dans une période transitoire jusqu'en 2023 (gestion mais responsabilité limitée).

Confirmation de l'abandon des digues de fond de l'anse d'Yffiniac, elles sortent de la GEMAPI.

Recul : Disparition du niveau de protection de 6,90m.

On nous annonce de nouvelles études :

- Les études d'enjeux se généralisent à l'ensemble de l'anse d'Yffiniac,
- Recul : des études pour voir si il faut intégrer les bassins de l'écluse et de Létivy dans la GEMAPI,

Comptes 2020 GEMAPI

Dépenses : **75,5 K€ d'études** et 75,5 K€ de travaux associés à la GEMAPI

- **100,5 K€ (+54,4 K€ / CA 2019)** pour des **études** dont 25 K€ pour une campagne de mesures d'hydrogène sulfuré dans l'air lors de la saison d'échouage d'algues vertes (financement de l'ARS). La dépense principale soit **75,5 K€** concerne des études dans le cadre de la prise de compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques pour la Prévention des Inondations (**GEMAPI**) au 1er janvier 2018 en application de la loi Notre du 7 août 2015.

Recettes : **1M€ de taxe Gemapi**

Budget primitif 2021

Dépenses : **155,5K€ d'études** et 255K€ d'entretien de sites

- **417,2 K€ (-234,9 K€ / BP 2020)** de dépenses dans le cadre de la compétence **GEMAPI** (hors charges de personnel estimées à 317 K€) dont 255 K€ d'entretiens de sites et 155,5 K€ d'études

Recettes :

- **1,36 M€ (-19,8 K€ / BP 2020)** de recettes dans le cadre de la compétence **GEMAPI** dont 1 M€ de taxe GEMAPI et 362,7 K€ (-19,8 K€ / BP 2020) de participations (Région, Département,...). Ces recettes servent à financer les dépenses réalisées en fonctionnement et en investissement.

Taxes foncières

Une démarche personnelle avait été entreprise par Alain Helbert et Sylvain Lelièvre pour demander un nouveau calcul de la valeur locative suite au classement en zone rouge. L'audience au TA de Rennes a eu lieu le 4/12/2019, requête rejetée.

d'une part, l'administration fait valoir, sans qu'il y soit utilement répliqué, que même en l'absence d'un zonage réglementaire l'exposition au risque d'inondation était déjà connue en 1973 ce qui est attesté par la présence de digues, et d'autre part, il résulte de l'instruction, que les inconvénients résultant du risque d'inondation et de l'éloignement du centre de la commune sont compensés par les avantages tenant au cadre tranquille et agréable se caractérisant par la proximité de la mer et de chemins de promenade. Par suite, la valeur du coefficient de situation

Réunion en mairie du 5/3/2020

La procédure est en cours, la mairie en liaison avec les services de la direction départementale des finances publiques a fait le recensement des propriétés bâties en zone rouge, la direction départementale va les évaluer pour pouvoir ensuite procéder à une réduction des taxes foncières (apparemment les taxes d'habitation, toutes supprimées à partir de 2023, ne seraient pas concernées). Il faut s'attendre à une réduction, et non à une exonération, de l'ordre de 10 à 15%.

Réunion en mairie du 7/6/2021

Après des promesses orales d'une réduction de 10 à 15% des taxes foncières pour les habitations placées en zone rouge, M. le maire n' a pas obtenu d'écrit du service des impôts. La mairie les a relancé à 3 reprises, M. le maire nous dit qu'il y aurait vers 2023 un nouveau calcul des valeurs locatives.

Dernière information lors d'une autre réunion en novembre 2021

De toutes façons les valeurs locatives vont être recalculées en 2024.

Elargissement de l'association

Il a été perturbé par le Covid. 1 personne a adhéré suite à cet élargissement.

Réunions

Depuis décembre 2019 le CA s'est réuni à 3 reprises (12/02/2020, 13/3/2021, 19/11/2021).

Nous avons assisté à 3 réunions en mairie le 3/12/2019le 5/3/2020 et le 7/6/2021.

Nous avons eu 2 réunion GEMAPI le 4/6/2021 et le 5/11/2021 (réunion publique d'information).

Rapport financier

Présenté par M. Brendan Prigent, trésorier.

Compte de résultat

| Charges | | | Produits | |
|---------------------|-------|-------|------------|-------|
| Services extérieurs | | 64 | Cotisation | 240 |
| Résultat (excédent) | | 176 | Subvention | 0 |
| | | ----- | | ----- |
| | Total | 240 | Total | 240 |

Bilan au 10/12/2021

| Actif | | | Passif | | |
|-----------------|-------|-----|----------------------|--|-----|
| Immobilisations | | 0 | Capitaux propres | | 366 |
| Caisse | | 542 | Subvention communale | | 0 |
| | | | Résultat | | 176 |
| | Total | 542 | Total | | 542 |

Questions

Procès : y a-t-il encore une possibilité de faire appel du jugement ? non, le CA de Vivre en Bord de Baie (VBB) a décidé le 12/2/2020 de ne pas faire appel du jugement.

GR34: plusieurs témoignages sur le fait que des cyclistes continuent d'emprunter la digue entre le Cré et le "trou à Moreau". *Ce point fait-il parti de nos missions ?* oui, il est précisé dans nos statuts, article 2, second paragraphe, "... d'agir auprès de toute administration en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes susvisées, notamment en ce qui concerne l'entretien des digues,..."

Taxe foncière : Intervention pour dire qu'il y aura une commission municipale lors des nouveaux modes de calcul de la taxe foncière. VBB devra prendre contact avec cette commission.

GEMAPI : Interventions pour dire qu'il faut relancer l'acquisition des digues par la commune et envisager une action au printemps pour dénoncer l'exclusion d'une partie des digues de la GEMAPI.

Que faire si on veut céder sa digue à la commune ? M. le maire d'Hillion nous a indiqué, pendant la réunion du 7/6/2021, qu'il fallait prendre contact **directement** avec lui. Il ne faut surtout pas s'adresser aux services de SBAA qui pour le moment s'oppose à ces acquisitions.

Pourra-t-on remblayer individuellement les digues privées exclues de la GEMAPI et placées en zone rouge ? Le 5/11/2021 le technicien de SBAA qui avait présenté le PPRL-i a affirmé que ce serait interdit car ça pouvait créer une embâcle, mais cette réponse très étonnante et inquiétante a besoin d'être confirmée.

Le PPRL-i impose pour les propriétés placées en zone rouge des aménagements pour la mise hors d'eau, quelle sera l'attitude des assurances en cas de sinistre si ces aménagements ne sont pas réalisés ? Pas de réponse mais beaucoup d'inquiétude dans la salle.

Vote sur le rapport moral et d'activités vote favorable à l'unanimité.

Vote sur le rapport financier vote favorable à l'unanimité.

Perspectives 2022

SBAA GEMAPI

- Obtenir l'accès à l'étude de dangers, notamment aux relevés topographiques des digues,
- Suivre l'entretien des digues, notamment le rehaussement de celles inférieures à 6,90m,
- Pour les digues privées exclues pour l'instant de la Gemapi, continuer à demander leur rachat quand il est souhaité par les propriétaires, et leur intégration dans la Gemapi comme annoncé le 14/1/2019,
- Continuer à demander la réouverture du bras bouché du Saint-Jean ou le doublement du pont à l'embouchure du Saint-Jean.

Dans l'immédiat : lettre recommandée pour demander le retour à un système d'endiguement unique, incluant les digues de fond de baie et celles bordant le Saint-Jean et la publication des résultats de l'étude de danger (résumé non technique et relevés topographiques).

Elargissement de l'association

On propose d'élargir l'association à toute personne dont la propriété peut être impactée par les risques de submersion marine ou d'inondation.

Vu son article 2 une modification des statuts est nécessaire

ARTICLE 2 - OBJET

Cette association a pour objet :

- *d'informer, de regrouper et de défendre les propriétaires dont les biens immobiliers sont impactés par la mise en place des plans de prévention des risques littoraux et d'inondation (PPRLi) ou des risques d'inondation (PPRI). Les impacts envisagés sont, principalement, la dépréciation du bien immobilier et les contraintes de mise en conformité.*
- *d'agir auprès de toute administration en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes susvisées, notamment en ce qui concerne l'entretien des digues, des portes à marée et de toute installation visant à améliorer la sécurité.*
- *d'ester en justice afin de poursuivre les buts contenus dans sa mission.*

Modification proposée du second paragraphe de l'article 2

- d'agir auprès de toute administration en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes **dont la propriété peut être impactée par une inondation ou une submersion marine**, notamment en ce qui concerne l'entretien des digues, des portes à marée et de toute installation visant à améliorer la sécurité.

M. Michel du comité de quartier de Langueux-les-grèves intervient à propos de l'étang de Létivy. Actuellement géré par la commune de Langueux il ne joue pas son rôle de bassin de rétention, il reçoit pourtant une bonne partie des eaux de ruissellement.

Vote pour la modification des statuts vote favorable à l'unanimité.

Vote pour l'élargissement de l'association vote favorable à l'unanimité.

Cotisations 2022

La cotisation 2020 avait été fixée à 5€, l'année 2021 est une année blanche du fait du Covid, il n'y a pas eu de cotisation demandée. On propose que pour 2022 la cotisation soit maintenue à 5€ par propriétaire.

Vote pour le montant de la cotisation 2022 vote favorable à l'unanimité.

Renouvellement du conseil d'administration

Les 6 sortants sont Alain Helbert, Jean-Yves Cabaret, Cédric Gloaguen, Brendan Prigent, Pascal Rebours et Sylvain Lelièvre, ils sont tous candidats à leur propre succession.

Le nombre de membres du CA n'étant pas limité nous faisons appel à candidature.

M. Jérôme Michel, résidant 18 rue des Prés à Langueux est candidat

Vote les candidats Alain Helbert, Jean-Yves Cabaret, Cédric Gloaguen, Jérôme Michel, Brendan Prigent, Pascal Rebours et Sylvain Lelièvre sont élus à l'unanimité.